



Prélèvement sans accord assurance résiliée

Par **fernex**, le **01/03/2012** à **18:02**

Bonjour,

J'avais fait faire des devis en décembre pour un véhicule que je cherchais. le devis courait jusqu'au 16/01/12.

j'ai trouvé et acheté ma voiture le 28/01 j'ai demandé qu'il me l'assure par un mail. Quand j'ai reçu le contrat, 120E de plus par an que le devis qu'il m'avait fait.

Pas content je l'ai appelé, il me répond "si ça ne vous va pas, on résilie renvoyez moi le contrat et la carte verte".

Ce que je fais dès le lendemain.

10j plus tard il prélève 160 euros sur mon compte alors qu'il n'a ni contrat signé ni autorisation de prélèvement.

J'ai fais opposition et ai envoyé un chèque de 30 euros correspondant à la valeur majorée de l'assurance (au prorata temporis) et a une estimation des frais d'envoi.

Peut il exiger plus?

Merci d'avance.

Par **Kwic**, le **23/05/2012** à **14:46**

Gaby, tu bosses pour information-juridique?

J'ai vu exactement ton même message (certainement un copié-collé) sur un autre site !

Par **fernex**, le **28/06/2012** à **10:41**

Bonjour,

J'ai fait appel à ma protection juridique. Comme aucun contrat n'a été signé les démarches de l'assureur étaient caduques (loi de la consommation). Il a bien essayé, dossier monté jusqu'au service recouvrement du siège. Quand je leur ai détaillé le litige, ils ont tout de suite abandonné la procédure!